

Recommandations de la CPU sur l'EIT, l'Institut Européen de Technologie

L'EIT et les communautés de la connaissance et de l'innovation représentent un instrument nouveau et différent dans sa philosophie et ses objectifs par rapport aux outils de financement existants. Les projets ayant débuté en 2010, le recul est insuffisant pour faire un bilan détaillé du système.

Pour rappel également, les 3 KICs (communautés de la connaissance et de l'innovation) existantes ont tant des objectifs que des modes d'organisation différents, dans les thématiques abordées et dans le potentiel en matière d'impact sociétal et économique.

- KIC Climat
- KIC innoEnergie
- KIC EIT-ICT-labs.

Dans le contexte de réflexion sur le prochain Programme Cadre, la Commission Européenne a lancé une consultation auprès des acteurs de la recherche de l'enseignement et de l'innovation ainsi qu'auprès d'un comité d'experts qui a rendu un rapport en mai 2011 « external evaluation of EIT ». La consultation vient à échéance le 30 juin 2011.

Objectifs initiaux de l'EIT

L'approche de l'EIT vise, notamment à faire évoluer afin de renforcer les échanges entre monde académique et monde de l'entreprise.

L'objectif est de développer les conditions pour rendre attractif l'investissement dans la connaissance et l'innovation en Europe. Si l'EIT n'a pas pour objectif de régler tous les problèmes, faute notamment d'un investissement suffisant, , il doit néanmoins contribuer à favoriser les conditions idoines pour l'innovation.

Education et Recherche: la valeur ajoutée des KICs

A ce stade, la principale valeur ajoutée des KICs réside dans le développement des activités d'éducation et de formation (initiale et tout au long de la vie) en élargissant les perspectives des étudiants sur les mondes industriel et de la recherche.

Propositions :

- Renforcer les modules de formation tout au long de la vie via un financement des entreprises intégrées aux KICs ;
- si la CPU se réjouit du développement des "labels EIT" pour les formations, elle réaffirme l'importance du respect des procédures nationales de diplômes qui doivent rester du ressort des universités.

Le modèle de colocalisation et organisation des KICs

Pour rappel les KICs se structurent en maillage autour de centres de colocalisation (ou nœuds) locaux.

Les KICs visaient à mettre en place un triangle de la connaissance et de l'innovation et international et virtuel qui se réduit aujourd'hui à un processus de coordination avec des locaux dédiés. Les acteurs des nœuds locaux sont insuffisamment interconnectés.

Dans ce pilotage, les partenaires industriels sont principalement de grandes entreprises nationales ou multinationales, les PME sont, soit des partenaires secondaires, soit des acteurs se trouvant dans des réseaux rattachés aux KICs via notamment les pôles de compétitivité. Dès lors ils doivent développer leurs synergies avec les réseaux existants.

Propositions :

- Une KIC telle que souhaitée par l'EIT ne peut fonctionner que si chaque noeud a une activité et finalité s'appuyant sur les acteurs locaux (entreprises, universités, organismes de recherche, autorités locales) ayant développé des interactions entre eux
- les KICs doivent dès lors resserrer leur propre assise locale, notamment en renforçant leurs liens avec les structures nationales existantes qui œuvrent pour l'innovation (pôles de compétitivité, Oséo...)
- les KICs doivent à partir de cette configuration renforcer les coopérations entre elles : par le biais notamment de promotion de la mobilité entre les différents acteurs.

Les KICs et les conditions-cadres

Si les KICs n'ont pas vocation de résoudre les problèmes de transfert de technologie en Europe, c'est parce que ces problèmes sont d'ordre principalement réglementaire. Aux Etats-Unis, l'essor du transfert de technologie a été lié à des réglementations favorisant la pleine propriété des résultats de la recherche par les universités, ce qui les place réellement au cœur du processus de production de l'innovation en leur donnant une réelle incitation pour valoriser leurs résultats (à l'exemple du Bayh-Dole Act). Aucune source de financement européen ne prévoit de telles mesures. Au contraire, les conditions-cadres usuelles tendent à déséquilibrer les négociations en matière de propriété intellectuelle en faveur des partenaires industriels.

Propositions :

- la CPU souhaite que les KICs permettent également d'innover en garantissant systématiquement un retour financier incitatif en matière de PI pour les universités. Il s'agit d'éviter les dérives des JTI et d'encourager les chercheurs à donner leurs meilleures idées dans un cadre qui leur assure un traitement d'équité ;
- La CPU souligne également l'importance de l'échange de bonnes pratiques entre les KICs existantes pour expérimenter de nouveaux modes d'innovation.

Innovation et entrepreneuriat

Un des principaux objectifs des KIC est la promotion de l'innovation. Pour le secteur industriel, l'intérêt à participer aux activités de KIC peut être double : bénéficier des résultats scientifiques fournis par les organismes de recherche / universités (en particulier, certaines PME du ClimateKIC), observation des activités scientifiques et de veille stratégique, repérage et sélection des étudiants.

Propositions

- Les Universités soulignent l'importance d'un partenariat équilibré avec les entreprises : les KIC ne doivent pas devenir des outils de captation des idées par les partenaires industriels, sans aucun retour pour les universités mais bien une plate-forme de coopération. De plus, une participation réelle, davantage approfondie, d'industriels aux actions de promotion et de développement de l'entrepreneuriat devrait être développée ;

Développer des mécanismes pour soutenir la création de start-ups et spin-off.

La simplification

La nature de la KIC (Education, Recherche, et Formation,) induit des modes de comptabilisation des dépenses variées. Après la phase de mise en place, une très grande lourdeur administrative et juridique est à craindre. En particulier, le ratio 25/75 de financement, est artificiel et fait peser un risque juridique important aux partenaires de la KIC :

- 1/ il ne contribue pas à la réalisation des activités attendues et des objectifs de la KIC
- 2/ il retarde la mise en place des programmes annuels ;
- 3/ il impose la mise en place des mécanismes lourds et coûteux ;
- 4/ il génère une incertitude sur les modalités des règles comptables, de rapport financier et de contrôle.

Propositions

- La Commission européenne doit autoriser à l'EIT à donner une certaine flexibilité budgétaire renforcée permettant de faire des kics un laboratoire de simplification
- En particulier, s'il est normal et légitime que les rapports financiers et les contrôles budgétaires portent sur les 25% de budgets fournis par l'EIT, les 75% de co-financement doivent rester un simple indicateur d'activité. Toutes les voies pour simplifier et alléger la démonstration (par exemple l'utilisation de coûts forfaitaires estimatifs, remplacement des relevés financiers sur le cofinancement par un rapport d'activité) du co-financement doivent être explorées.
- Il faut capitaliser sur l'expérience des KICs pour tendre vers une harmonisation des règles de participation.

Interactions programme Cadre et EIT

Proposition

- L'EIT ne doit pas se faire au détriment financier de la recherche collaborative du Programme cadre.